

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 15 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-huitième session, Siège de la FAO, Rome (Italie), 4 – 9 juillet 2005

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS VISANT À RENFORCER LA PARTICIPATION AU CODEX

Rapport annuel pour 2004

A. Introduction

1. Le présent rapport concerne la première année civile de la mise en oeuvre du Projet et Fonds FAO/OMS visant à renforcer la participation au Codex (appelé ci-après « Fonds fiduciaire pour le Codex »). Y sont incluses deux sections, l'une sur les aspects techniques et l'autre sur les aspects financiers. Il devrait être lu en parallèle avec le troisième et le quatrième rapport du Groupe consultatif FAO/OMS pour le Projet et Fonds soumis au Comité exécutif et à la Commission du Codex Alimentarius¹. Ces rapports donnent des renseignements supplémentaires sur les conditions d'admission des pays et la gestion du Projet et Fonds en général.

2. Le Fonds fiduciaire pour le Codex est devenu opérationnel en mars 2004, une fois atteint le seuil convenu de 500 000 dollars EU (février 2004). De mars à décembre 2004, 83 participants au total provenant de 75 pays ont assisté à 14 réunions du Codex, utilisant 561 297 dollars EU du Fonds fiduciaire pour le Codex. Au 31 décembre 2004, neuf gouvernements nationaux et la Communauté européenne avaient versé une contribution totale de 1 543 090 dollars EU. Ainsi, le Fonds fiduciaire est en mesure de financer les activités à entreprendre en 2005.

B. Aspects techniques

3. Le principal objectif du Fonds fiduciaire consiste à renforcer la participation des États Membres du Codex, en particulier des pays les moins avancés, aux activités du Codex Alimentarius. Il a été reconnu que la participation active des États Membres au Codex renforce sensiblement la capacité des pays à moderniser leurs

¹ Troisième rapport de situation, CX/EXEC 04/53/3, 2003;

Quatrième rapport de situation, ALINORM 04/27/10F, 2004;

Les deux rapports sont aussi disponibles à l'adresse suivante: <http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfund/en/>

systèmes de sécurité sanitaire des aliments, et du même coup leur aptitude à protéger la santé de leurs citoyens sur le plan alimentaire et à promouvoir le commerce des produits alimentaires, sur le plan national et international.

4. Le Fonds fiduciaire pour le Codex est administré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), au nom de l'OMS et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Un Groupe consultatif sur le Fonds fiduciaire composé de personnel de rang supérieur de l'OMS et de la FAO a été créé en 2003 ; il doit assurer le fonctionnement sans heurt du Fonds.

5. Durant la période mars - décembre 2004, 83 personnes au total provenant de 75 pays ont participé à 14 réunions du Codex, y compris la réunion de la Commission du Codex Alimentarius tenue en juin-juillet 2004. Les 83 participants ont tous été financés entièrement par le Fonds fiduciaire pour le Codex et la majorité était des fonctionnaires de gouvernement de pays les moins avancés. Ils étaient répartis comme suit: 60 pour cent de pays les moins avancés et d'autres pays à revenu relativement faible; 29 pour cent de pays à revenu moyen-inférieur et 11 pour cent de pays à revenu moyen-supérieur.

Demandes et participation

6. En réponse à l'appel aux candidatures pour l'année 2004, 75 pays admissibles ont présenté une demande. Compte tenu des fonds disponibles au début de 2004, le Groupe consultatif FAO/OMS a décidé que tous les pays candidats répondant aux critères fixés obtiendraient leur première demande prioritaire. Les fonds restants permettraient de faire droit aux demandes prioritaires de deuxième rang uniquement pour les pays les moins avancés.

7. Le Tableau A en annexe énumère les pays qui ont participé aux réunions respectives, tandis que le tableau B cite les pays bénéficiaires qui sont regroupés en fonction des régions du Codex.

Le rôle des Services centraux de liaison avec le Codex

8. L'appel à candidature pour l'année 2004 a été transmis aux pays par le Secrétariat du Codex et par les voies officielles de la FAO et de l'OMS aux ministères de l'agriculture et de la santé. Les représentants aux niveaux régional et national des deux organismes de tutelle ont aussi été informés.

9. Les informations sur le Fonds fiduciaire ayant été transmises par des voies différentes aux pays admissibles, certains pays ont présenté plus d'une demande (émanant en général d'institutions gouvernementales différentes). Cette situation est d'autant plus regrettable que les critères de base appliqués pour l'examen des demandes prévoient notamment que la coordination entre les institutions gouvernementales devrait être démontrée. Trop souvent, les informations fournies par les candidats sur les mécanismes de coordination dans leur pays étaient insuffisantes ou manquaient de clarté, ce qui a entraîné un retard dans l'examen de la demande ou le rejet de la demande. L'appel à candidature pour l'année 2005 (qui a été publié à la mi-2004 avec une date limite fixée au 31 octobre 2004 pour la présentation des demandes) a donc été diffusé principalement par le biais des Services centraux de liaison avec le Codex, ce qui est conforme aux vues du Comité exécutif² et de la Commission du Codex Alimentarius³.

10. La participation active des représentants régionaux et nationaux de la FAO et de l'OMS dans le processus de candidature s'est avérée très utile et celle-ci doit continuer à être encouragée. Malheureusement, des détails complets ne sont pas souvent disponibles pour les Services centraux de liaison avec le Codex, ce qui a gêné considérablement les communications avec les pays bénéficiaires. Étant donné qu'il est de l'intérêt mutuel du Fonds fiduciaire et du Secrétariat du Codex de pouvoir compter sur des Services centraux de liaison efficaces, on s'emploiera à communiquer toutes les informations au Secrétariat du Codex pour parvenir à cet objectif.

Rapports de pays bénéficiaires

11. Les pays bénéficiaires financés en 2004 étaient tenus de faire rapport à l'Administrateur du Fonds fiduciaire pour le Codex. Ce rapport conditionnait l'acceptation des candidatures de ces pays pour l'année 2005. Un modèle de présentation a été fourni. Afin de respecter la date limite du 31 octobre 2004, les pays devaient présenter un rapport concernant leur participation à des réunions financées par le Fonds fiduciaire jusqu'à la

² ALINORM 04/27/4, par. 94 à 103, Rapport de la cinquante-quatrième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius

³ ALINORM 04/27/41, par. 188 à 196, Rapport de la vingt-septième session de la Commission du Codex Alimentarius

session de juin-juillet 2004 de la Commission du Codex Alimentarius, comprise. Les rapports concernant les réunions postérieures (jusqu'à la session de mi-2005 de la Commission du Codex Alimentarius, comprise) devront être présentés pour les demandes de financement pour l'année 2006.

12. Au 31 décembre 2004, vingt-quatre rapports au total ont été soumis par les pays bénéficiaires. La qualité des rapports était généralement satisfaisante. Plusieurs pays ont fourni des informations détaillées sur la structure et le fonctionnement de l'infrastructure du Codex au niveau national, par exemple un service central de liaison avec le Codex et un comité national du Codex ou une structure équivalente, ainsi que sur la façon dont cette infrastructure est utilisée pour préparer leur demande et la participation effective aux réunions du Codex.

13. Plusieurs délégués de pays bénéficiaires ont déclaré qu'ils participaient pour la première fois à une réunion du Codex et qu'il y avait beaucoup à faire, en raison non seulement du manque d'expérience en ce qui concerne les activités du Codex mais aussi de la faiblesse relative de la législation alimentaire nationale et des institutions connexes, des budgets et des capacités disponibles, de la méconnaissance de la part des dirigeants politiques de l'importance des normes Codex pour les échanges internationaux et de la capacité limitée à appliquer les normes Codex.

14. Les rapports établis par d'autres pays ont fourni manifestement une connaissance du Codex et une participation à ses activités déjà considérables. Le soutien fourni par le Fonds fiduciaire a permis de renforcer la participation d'un gouvernement et d'améliorer le niveau de coordination des positions nationales.

15. Le soutien apporté par les représentants aux niveaux régional et local de la FAO et de l'OMS, en particulier pour l'établissement des demandes, était en général considéré comme adéquat. Plusieurs pays ont aussi signalé la présence de représentants de la FAO et de l'OMS lors des comptes rendus et des activités de suivi.

16. L'analyse approfondie des rapports donnera des orientations au Groupe consultatif pour continuer à aider les pays bénéficiaires dans le domaine du Codex grâce à des activités susceptibles d'être financées par le Fonds fiduciaire. Elle apportera aussi des informations utiles à la FAO et à l'OMS sur leurs programmes de coopération technique et activités courantes de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

C. Aspects financiers

Résumé

17. Durant la période janvier 2003 - décembre 2004, un montant total de 1 543 090 dollars EU a été reçu au titre de contributions de la part de neuf États Membres et de la Communauté européenne.

18. Comme indiqué plus haut, en 2004, 83 personnes au total représentant 75 pays ont été financées par le Fonds fiduciaire pour le Codex. Les dépenses totales engagées en 2004 se sont élevées à 561 297 dollars EU. Ce montant a été réparti comme suit:

- a) Aide aux pays bénéficiaires -- couvrant 100 pour cent des frais de voyage et indemnités journalières de subsistance de tous les participants aux réunions du Codex (461 297 dollars EU);
- b) Gestion et administration de projets (100 000 dollars EU).

Le solde total disponible au 1er janvier 2005 se montait à 981 793 dollars EU.

Contributions au Fonds fiduciaire pour le Codex (2003-2004)

19. La première contribution au Fonds fiduciaire du Codex a été versée en janvier 2003 (par le Gouvernement suisse). Les contributions continuent d'être versées ou annoncées régulièrement et l'objectif est d'assurer des ressources financières suffisantes pour toute la durée de ce projet (12 ans).

20. Les fonds utilisés pour les activités entreprises durant la période mars - décembre 2004 (pour un montant total de 561 297 dollars EU) ont été prélevés sur les 797 379 dollars EU de contributions reçues de janvier 2003 à janvier 2004 (Voir la partie grise du Tableau 1). Les fonds restants provenant de ces contributions (236 082 dollars EU), ajoutés aux 745 711 dollars EU de fonds supplémentaires reçus durant la période février 2004 - décembre 2004 (voir la partie blanche du Tableau 1 page suivante) serviront à financer les activités entreprises en 2005.

21. Pour les activités des prochaines années (2006 et au-delà), il est prévu que les fonds reçus ou annoncés jusqu'au mois d'octobre de chaque année financeront les activités entreprises l'année suivante. Ainsi, les

contributions reçues au 31 octobre 2005 ou avant seront affectées au budget pour les activités de 2006. Cette date limite est nécessaire pour pouvoir déterminer le budget disponible avant d'allouer des ressources aux pays bénéficiaires. Les allocations seront fixées définitivement au mois de novembre de chaque année, ce qui permettra d'organiser en temps utile les voyages pour la participation aux premières réunions du Codex de l'année suivante (en général en février).

22. Le Tableau 1 montre comment a été répartie la somme de 1 543 090 dollars EU de contributions reçues durant la période janvier 2003 à décembre 2004.

Tableau 1. Fonds fiduciaire pour le Codex -- Contributions reçues (2003-2004)

Donateur	Montant reçu (en devises)	Montant reçu (dollars EU)	Date de réception
Suisse	FS 50 000	35 971	Janvier 2003
Canada	\$Can 50 000	34 014	Avril 2003
États-Unis d'Amérique	\$EU 168 000	168 000	Novembre 2003
Norvège	\$EU 100 000	100 000	Décembre 2003
Irlande	€50 000	60 824	Décembre 2003
Pays-Bas	\$EU 50 000	50 000	Décembre 2003
Communauté européenne	€280 250	348 570	Janvier 2004
Canada	\$Can 166 666	125 287	Février 2004
Australie	\$A 40 000	27 906	Août 2004
Suède	KrS 2 000 000	281 960	Novembre 2004
Pays-Bas	\$EU 50 000	50 000	Novembre 2004
Irlande	€30 000	39 788	Décembre 2004
Nouvelle-Zélande	\$EU 35 770	35 770	Décembre 2004
Norvège	\$EU 100 000	100 000	Décembre 2004
États-Unis d'Amérique	\$EU 85 000	85 000	Décembre 2004
	MONTANT TOTAL REÇU	1 543 090	

Note: Les sept (7) contributions (en gris) représentent celles utilisées pour financer les activités entreprises en 2004. Les autres représentent celles qui serviront à financer les activités entreprises en 2005.

Contributions reçues en 2003-2004 pour des activités futures

23. Les contributions annoncées par les donateurs sont les suivantes:

- 1) Canada – Conformément à son engagement de contribution pour trois ans pour la période 2004-2006 (signé en janvier 2004), le Canada versera une contribution supplémentaire de 166 666 dollars canadiens par an en 2005 et en 2006.
- 2) Pays-Bas – L'Accord pour une durée de quatre ans (2003-2006) signé en novembre 2003 stipule que les Pays-Bas verseront une contribution supplémentaire de 50 000 dollars EU par an en 2005 et en 2006.
- 3) Communauté européenne – Un second Accord a été signé en novembre 2004, et la Communauté européenne versera un montant supplémentaire de 295 000 euros en 2005. (Note: sur cette somme, 280 250 euros avaient été versés en février 2005.)
- 4) Allemagne -- En décembre 2004, un Accord a été signé avec le gouvernement de la République allemande, qui a versé une contribution de 50 000 dollars EU (Note: la contribution de 50 000 dollars avait été versée en janvier 2005.)

5) Suède – Outre sa contribution pour 2004, en décembre 2004, le Gouvernement suédois a fait part de son intention de verser une contribution supplémentaire de 3 000 000 KrS (soit environ 425 000 dollars EU) chaque année durant la période 2005-2007.

La situation en 2005

24. Le Tableau 2 résume la situation du Fonds fiduciaire du Codex pour 2004 et 2005. Il ressort que le montant total des dépenses pour 2004 - 2005 serait de 2 529 079 dollars EU (dépenses engagées en 2004, plus dépenses prévues pour 2005). Le montant total reçu en 2003 et 2004, plus le montant déjà annoncé pour 2005, s'élève à 2 591 450 dollars EU. Ainsi, le Fonds fiduciaire disposera d'un montant suffisant pour toutes les activités qui devraient être entreprises en 2005, ainsi que d'un montant « pour imprévus » de 62 371 dollars EU ou plus. Ce fonds pour imprévus, ajouté aux contributions supplémentaires reçues en 2005, constituera le budget disponible total du Fonds fiduciaire pour le Codex au 1er janvier 2006.

Tableau 2. Situation financière 2004/2005

Dépenses engagées en 2004	Nombre de participants financés par le Fonds fiduciaire en 2004	Dépenses budgétisées pour 2005	Nombre de participants qui seront financés par le Fonds fiduciaire en 2005	Montant total reçu en 2003-2004, plus contributions annoncées pour 2005
561 297 \$ EU	83 personnes de 75 pays	1 967 782 \$ EU	307 personnes de 102 pays	2 591 450 \$ EU

Autres informations

25. On trouvera d'autres informations sur le site web du Fonds fiduciaire pour le Codex:

<http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfund/en/>

26. L'Administrateur du Fonds fiduciaire peut être contacté à l'adresse suivante:

codextrustfund@who.int

ANNEXE

Tableau A: Pays ayant bénéficié d'un financement du Fonds fiduciaire pour le Codex en 2004: répartition des participants en fonction des réunions de la Commission du Codex Alimentarius et des organes subsidiaires du Codex

Comités/Commission	Pays	Observations
Comité du Codex sur l'hygiène des denrées alimentaires 29 mars-3 avril 2004 (Washington, États-Unis d'Amérique)	1. Indonésie 2. Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Comité du Codex sur les résidus de pesticides 19-24 avril 2004 (New Delhi, Inde)	1. Ghana	
Comité du Codex sur les principes généraux 3-7 mai 2004 (Paris, France)	1. Burundi* 2. Congo, Rép. dém. du* 3. Ouganda* 4. Tonga	
Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires 10-14 mai 2004 (Montréal, Canada)	1. Burundi* 2. Cameroun	
Commission du Codex Alimentarius 28 juin-2 juillet 2004 (Genève, Suisse)	1. Bhoutan* 2. Botswana 3. Chili 4. Chine 5. Congo, République du 6. Costa Rica 7. Côte d'Ivoire 8. Cuba 9. Îles Salomon* 10. Inde 11. Jamaïque 12. Lesotho* 13. Mali* 14. Maroc 15. Mauritanie* 16. Niger* 17. Ouganda* 18. Paraguay 19. Samoa* 20. Soudan* 21. Syrie 22. Tanzanie* 23. Tunisie 24. Uruguay 25. Vanuatu* 26. Viet Nam 27. Zimbabwe	

Comités/Commission	Pays	Observations
Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie 7-10 septembre 2004 (Jeju City, République de Corée)	1. Sri Lanka	Participation des PMA et de la Mongolie financée par la Corée
Comité du Codex sur les fruits et légumes traités 27 sept.-1 ^{er} oct. 2004 (Washington, États-Unis d'Amérique)	1. Rwanda*	
Groupe intergouvernemental spécial sur les jus de fruits et légumes 11-15 octobre 2004 (Fortaleza, Brésil)	1. Guatemala	
Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest 19-22 octobre 2004 (Apia, Samoa)	1. Îles Cook 2. Îles Salomon* 3. Micronésie	
Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments 26-29 octobre 2004 (Washington, États-Unis d'Amérique) Groupe de travail spécial sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, 25 octobre 2004	1. Burkina Faso* 2. Mongolie 3. Pérou 4. Pologne 5. République dominicaine	
Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime 1 ^{er} -5 novembre 2004 (Bonn, Allemagne)	1. Bolivie 2. Cambodge* 3. Niger	
Comité du Codex sur les principes généraux 8-12 novembre 2004 (Paris, France) Groupe de travail sur l'Avant-projet de principes de travail pour l'analyse des risques, samedi 6 novembre 2004	1. Cambodge* 2. Kazakhstan 3. Kirghizistan 4. Laos* 5. Ex-République yougoslave de Macédoine 6. Népal* 7. Rwanda* 8. Samoa* 9. Togo 10. Zambie*	
Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes 29 novembre- 3 décembre 2004 (Buenos Aires, Argentine) Atelier régional sur les systèmes de contrôle des aliments, Martinez, (Buenos Aires, 28 novembre 2004)	1. Belize 2. Colombie 3. El Salvador 4. Équateur 5. Haïti* 6. Nicaragua 7. Panama	

Comités/Commission	Pays	Observations
Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires 6-10 décembre 2004 (Melbourne, Australie)	1. Bhoutan* 2. Burkina Faso* 3. Gabon 4. Haïti* 5. Honduras 6. Iran 7. Jordanie 8. Libéria* 9. Lituanie 10. Népal * 11. Soudan *	

* PMA (pays les moins avancés)

Tableau B: Pays ayant bénéficié d'un financement du Fonds fiduciaire pour le Codex en 2004: répartition des pays bénéficiaires en fonction des régions du Codex

Région du Codex	Pays	Région du Codex	Pays
Afrique	Bénin*	Europe	Kazakhstan
	Botswana		Lituanie
	Burkina Faso*		Ex-République yougoslave de Macédoine
	Burundi*		Moldova
	Cameroun		Pologne
	Congo, République du		Serbie et Monténégro
	Côte d'Ivoire	Amérique latine et Caraïbes	Belize
	Congo, Rép. dém. du*		Bolivie
	Éthiopie*		Chili
	Gabon		Colombie
	Ghana		Costa Rica
	Guinée*		Cuba
	Guinée-Bissau*		Équateur
	Lesotho*		El Salvador
	Libéria*		Guatemala
	Mali*		Haïti*
	Maroc		Honduras
	Mauritanie*		Jamaïque
	Mozambique*		Nicaragua
	Niger*		Panama
	Nigéria		Paraguay
	Ouganda		Pérou
	Rwanda*		République dominicaine
	Swaziland		Uruguay
Togo*	Proche-Orient	Iran	
Tanzanie*		Jordanie	
Zambie*		Kirghizistan	
Zimbabwe		Soudan*	
Asie	Bhoutan*		Syrie
	Cambodge*		Tunisie
	Chine	Pacifique Sud-Ouest	Îles Cook
	Inde		Îles Salomon*
	Indonésie		Micronésie
	Laos*		Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Mongolie		Samoa*
	Népal*		Tonga
	Sri Lanka		Vanuatu*
	Viet Nam		

* PMA (pays les moins avancés)